



**Secrétariat de l'Assemblée des États Parties
Cour pénale internationale
Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK
LA HAYE**

À Bruxelles, le 22 juillet 2021

NOTE n° 41/2021 EB/PEM/13 (C) VII (18) B3

L'ambassade de la République du Botswana présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), et a l'honneur de se référer à sa Note verbale **Ref: ICC-ASP/20/SP/37** datée du 20 mai 2021 concernant la période de présentation des candidatures à l'élection de membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge.

L'ambassade a également l'honneur de faire savoir que le Gouvernement de la République du Botswana a décidé de nommer Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG en vue de sa réélection en tant que membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge et, à cette fin, soumet en pièces jointes un énoncé de ses qualifications et son curriculum vitae.

Le Botswana croit en la mission de la CPI qui est de lutter contre l'impunité et de rendre justice aux victimes des crimes les plus graves. C'est pourquoi son soutien à la Cour reste entier, comme il l'a été depuis sa création.

Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG a assumé les fonctions de juge à la CPI pendant neuf ans, de mars 2009 à juin 2018, siégeant tout d'abord dans la Section préliminaire, entre 2009 et 2012, puis dans la Section des appels, de 2012 à 2018. Il s'agit d'une personne éminente, dont l'expérience en tant que magistrate et juge est reconnue. Elle possède d'excellentes connaissances et compétences dans les domaines du droit international pénal, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG répond aux critères énoncés aux paragraphes a, b et c de l'article 36 du Statut de Rome. En outre, impartiale et intègre, elle jouit d'une haute considération morale et possède les qualifications exigées pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires au Botswana. Avant d'être nommée à la CPI, Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG a siégé en tant que juge à la High Court (Haute Cour) du Royaume d'Eswatini (alors Swaziland) et de la République de Gambie, et a occupé le poste de magistrate dans les tribunaux de la République du Botswana.

Mme la juge Sanji Mmasenono MONAGENG répond en tous points aux exigences définies dans le cadre de référence de la Commission consultative adopté par l'Assemblée des États Parties. Elle possède des compétences et une expérience reconnues tant en droit pénal qu'en droit international.

L'ambassade de la République du Botswana saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties l'assurance de sa très haute considération.

